

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

OBJET : Décision modificative du budget annexe eau

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-et-un décembre,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATHALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET.

A la demande du comptable public, il est proposé la décision modificative du budget annexe eau :

- Ouverture de crédits sur le chapitre 68 dépenses compte 6817 : + 620 €
- Réduction de crédits sur le chapitre 011 dépenses nature 61523 : - 620 €

Ainsi que le vote de la provision correspondante de 15% des créances irrécouvrables soit 620 €.

La décision modificative s'équilibre à 0 € en fonctionnement et 0 € en investissement

Il est donc proposé au conseil d'approuver la décision modificative du budget annexe office du tourisme suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61523		620,00	
D F 68 6817	620,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		620,00
	Réductions		620,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	620,00
Solde Réductions	620,00
Ouv. - Réd.	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe eau 2023.
- **VOTE** une provision de 15% des créances irrecouvrables soit 620 €
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout acte en conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 29/12/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 03/01/2024

